

N d'ordre

(16)

COUR D'APPEL DE LIÈGE

SEIZIÈME CHAMBRE

Répertoire n°

ARRÊT du 15 octobre 2013

2013/JE/6

EN CAUSE:

[REDACTED] domiciliés en France à
[REDACTED],
parties appelantes,

représentés par Maître MONIOTTE Jean-François, avocat à 6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY, rue du Serpont, 29A

CONTRE :

[REDACTED], domiciliée à **[REDACTED]**,
partie intimée,

présente et assistée de Maître KESSELS Sophie, avocat à LIEGE, loco Maître BUNGERT Marc, avocat à 6700 ARLON, rue de Diekirch, 62

[REDACTED], domicilié à **[REDACTED]**,
partie intimée,

défaillant

Vu les feuilles d'audiences des 04-10-2013 et de ce jour.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Vu l'arrêt rendu céans le 25 juin 2013.

Vu le courrier du Professeur JACQUET reçu le 3 octobre 2013.

N° d'ordre :

Ainsi jugé et délibéré par la 16^{ème} chambre (JEUNESSE) de la cour d'appel de Liège, où siégeait Monsieur **Stéphane ROSOUX**, conseiller faisant fonction de président, juge d'appel de la jeunesse, et prononcé en audience publique du **15 octobre 2013** par Monsieur **Stéphane ROSOUX**, conseiller faisant fonction de président, juge d'appel de la jeunesse, avec l'assistance du greffier Madame **Laurence PIRARD**, en présence de Madame **Geneviève ROBESCO**, avocat général.

S. ROSOUX

L. PIRARD